

# Recherches d'huiles et de gaz de schiste : où en est-on ?



## NON MERCI !



### Dans la Drôme

Le permis de recherches accordé à *Total* dit de « *Montélimar* » a été abrogé, mais cette société a engagé un recours.

Quatre demandes de permis de recherches ont été déposées : Montfalcon, Valence, extension de Montélimar, et un dernier le 11 janvier 2011 dans les Préalpes par *Continental Oil and Gas Pty Ltd made in Australie*. Il couvre environ 5 378 km<sup>2</sup> sur le nord-Est drômois, le Vercors, l'Isère, la Savoie, les Hautes-Alpes, de Gap à Montmélian par Die et Grenoble.

Ces demandes concernent des territoires qui se superposent. Les pétroliers se croient-ils au Far West en pensant que c'est la loi du plus fort qui va s'appliquer ?



### Menaces de fracturations hydrauliques expérimentales

Malgré la mobilisation citoyenne, sous la pression des pétroliers, l'ancien gouvernement avait persisté dans le projet de fracturation. Par décret du 21 mars 2012, il avait créé la **Commission nationale d'orientation, de suivi et d'évaluation des techniques d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures liquides et gazeux**.

Comme nous le craignons, les pétroliers se sont engouffrés dans la brèche et essaient donc tous de faire des recherches expérimentales avec la caution des conseils généraux : Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies (CGIET) et Conseil Général de l'environnement et du Développement Durable (CGEDD)

**Un rapport attendu en juin 2011 n'a été publié qu'en février 2012 !**



### L'attitude du nouveau gouvernement elle est ambiguë

Après nous avoir donné un mauvais signal en « débarquant » la ministre Nicole Bricq qui a eu le courage de publier la liste des demandes de recherches et de surseoir aux recherches de pétrole au large de la Guyane, les propos du ministre du redressement productif Arnaud Montebourg sont inquiétants.

Lors de la rencontre du 24 juillet des principales organisations de protection de la nature avec le premier ministre Jean Marc Ayrault, celui-ci a confirmé l'opposition du gouvernement à l'exploration et à l'exploitation des huiles et gaz de schiste. Il a rappelé que la technique de la fracturation hydraulique resterait interdite mais que l'exploitation des hydrocarbures conventionnels serait abordée dans le cadre du débat sur l'énergie prévu à l'automne.

Le débat sur « conventionnel » ou « non conventionnel » est pour nous un piège. Les pétroliers l'ont bien compris et mènent une offensive médiatique sans précédent. Restons donc toujours mobilisés.

### Mobilisation des collectifs :

## Rassemblement le 22 septembre à Saint-Christol-les-Alès (Gard).

*Soyons nombreux pour demander le vote d'une loi interdisant toute recherche et exploitation d'huiles et de gaz de schiste, sur terre et en mer.*



## ni nucléaire, ni gaz de schiste ?

Notre nouveau gouvernement ne semble pas vouloir abandonner ces sources d'énergie mortifères : le ministre de l'industrie qui a la responsabilité de tout ce qui concerne le secteur de l'énergie aurait affirmé que « tout doit être fait pour reconquérir notre souveraineté énergétique »...

Dans cette idée, Arnaud Montebourg aurait déclaré que *le nucléaire est une filière d'avenir!* Il souhaiterait aussi poser la question du gaz de schiste dans le cadre d'une réforme du code minier.

A suivre...

# Recherches de gaz de schiste : **danger**

PAR ANNE DEZ

**M**algré l'interdiction de la fracturation hydraulique par la loi du 13 juillet 2011, les industriels n'ont pas renoncé à vouloir « masser » la roche mère de nos territoires pour évaluer ses ressources en gaz de schiste en engageant « une bataille juridique ». L'arrêt du tribunal administratif de Cergy-Pontoise sur le recours engagé par Total contre l'abrogation du permis de recherches de Montélimar devrait bientôt être connu.

Le 12 juillet, le Conseil d'État a transmis au Conseil constitutionnel la Question prioritaire de constitutionnalité (QPC) posée par Schuepbach — permis de Villeneuve de Berg et Nant — contestant l'interdiction de la fracturation hydraulique pour rechercher et exploiter le gaz de schiste, considérant que cette QPC présente « un caractère sérieux ».

Le Conseil constitutionnel dispose de trois mois pour se prononcer. Une fois sa décision rendue, l'examen du litige au fond reprendra devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise (Val-d'Oise).

Les Collectifs *Non au gaz de schiste* avaient déclaré que la loi du 13 juillet 2011 n'était pas bonne. Si elle est jugée anticonstitutionnelle, il faudra alors exiger une nouvelle loi ou l'accélération de la réforme du code minier. Dans l'intermédiaire, il n'y aura plus de barrière contre la fracturation hydraulique, la seule technique connue et utilisée pour produire du gaz et du pétrole de schiste.

Les industriels, relayés par certains ministres et médias, ne cessent de parler du « miracle du gaz de schiste ». Nous aurions de l'or sous nos pieds et nous refuserions d'aller l'exploiter ! Nous serions des « *environnementalistes en peau de lapin* » (Jacques Julliard journaliste à Marianne) !

Mais des études sur le boom du gaz de schiste aux USA nous confortent dans notre refus :

- Le Directeur de l'Institute For Policy Research and Development de Brighton, soupçonne les compagnies pétrolières de « surestimer délibérément et même illégalement le rendement de leurs exploitations et le volume de leurs gisements ». Ce qui permet de faire passer au second plan les risques liés à leur exploitation.
- La fiabilité et la durabilité des gisements de gaz de schiste américain sont mises en cause car le rendement d'un puits diminue de 60 à 90 % dès la fin de la première année d'exploitation. Pour maintenir des résultats stables, il faut donc sans cesse forer de nouveaux puits : « presque 1000 puits supplémentaires chaque année sur le même site » (Arthur Berman, géologue).
- « L'économie de la fracturation hydraulique est une économie destructrice » (Wolf Richer journaliste au Business Insider).

Partout en Europe le mouvement de refus du gaz de schiste s'organise et se développe : Pologne, Roumanie, Grande Bretagne...

La journée internationale contre la fracturation hydraulique : le **GLOBAL FRACK DOWN 2** est fixée au **19 octobre 2013**. Dans le cadre de cette journée, les collectifs et associations opposées au gaz de schiste organisent une grande manifestation à **Montélimar à 14h**.

**La FRAPNA Drôme, membre du groupe organisateur, vous appelle à venir très, très nombreux afin d'exprimer une nouvelle fois votre « non acceptabilité » de cette énergie carbonée et réaffirmer que l'avenir c'est la transition énergétique.**

Pour les modalités pratiques de la manifestation, consultez notre site internet.

